

# Autres cas (dirigeant ...) - Indemnisation maladie

FAQ CSOEC - Mise à jour : 25 Mars 2020 - 16h

Date	Questions	Réponses
15/03/20	Un travailleur indépendant peut-il bénéficier d'un arrêt de travail pour garder les enfants ?	Oui, le travailleur non salarié (travailleur indépendant ou exploitant agricole) doit déclarer son arrêt sur le site ameli.fr Le numéro de SIRET à déclarer est celui de l'indépendant et non celui de l'établissement. <a href="https://www.ameli.fr/assure/actualites/covid-19-des-arrets-de-travail-simplifies-pour-les-salaries-contraints-de-garder-leurs-enfants">https://www.ameli.fr/assure/actualites/covid-19-des-arrets-de-travail-simplifies-pour-les-salaries-contraints-de-garder-leurs-enfants</a>